

INDEX

Egalité Femmes/Hommes 2022

Toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer leur **Index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes**, et le publier chaque année, au 1er mars.

L'Index, sur 100 points, se calcule à partir de 4 indicateurs pour les entreprises de moins de 250 salariés. Si le résultat de l'Index est inférieur à 75 points, alors, l'entreprise doit mettre en place des mesures correctives sinon, elle s'expose à une pénalité financière pouvant aller jusqu'à 1% de sa masse salariale annuelle.

Chez **Mâcon Habitat**, nous nous engageons en faveur de l'égalité femmes/hommes. Ces dernières années, les augmentations individuelles pratiquées chez **Mâcon Habitat** permettent de réduire les écarts de rémunération. Nous souhaitons que chacun ait les mêmes chances d'évolution salariale.

L'Index de l'égalité professionnelle de MACONhabitat atteint la note de :

91/100



Service Ressources Humaines

211 rue Président Kennedy, Mâcon



contact@macon-habitat.com